

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة الصناعة الصيدلانية  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS  
PHARMACEUTIQUES  
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية  
م.م.و

N°011/MIP/ANPP/DG/NOTE/2022

Alger, le 21/06/2022.

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre de la nouvelle restructuration et dans le souci de réduire les délais de traitement des demandes d'homologation des dispositifs médicaux à usage de la médecine humaine, il est porté à la connaissance de l'ensemble des directeurs techniques des établissements d'exploitation et de fabrication, que le dépôt des bordereaux de versement des droits et des redevances d'homologation des dispositifs médicaux, s'effectuera **directement au niveau de la sous-direction technico-règlementaire.**

- La réception aura lieu le dimanche, mardi et jeudi de 09h00 à 12h00.
- Le retrait des bordereaux signés s'effectuera les mêmes jours de 14h00 à 16h00.

Cette disposition prendra effet à partir du dimanche 26 juin 2022.



Le Directeur Général

الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية  
المدير  
دليح الشريف